Mécanicienne ou mécanicien pour le service Parc automobile

Profil de compétences

Conditions générales de participation aux épreuves de sélection :

- Être de nationalité belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Commune ou du CPAS, ou, dans les autres cas, être belge ou ressortir d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'EEE ou ressortir de la Confédération suisse ou en possession d'un titre de séjour valable et d'un permis de travail pour les extra-communautaires.
- Jouir des droits civils et politiques, ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus de nature à ternir la dignité de la fonction, être de conduite, de vie et de moralité irréprochables en présentant un extrait de casier judiciaire. Si des condamnations y figurent, elles doivent être justifiées lors de l'entretien oral et considérées sans incidence sur l'exercice de la fonction.
- Posséder le(s) titre(s) d'études exigé(s) et/ou justifier, éventuellement, en rapport avec le grade et/ou la fonction, d'une expérience (en ce compris sa durée) jugée utile par l'Autorité compétente.
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Posséder les aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer sur base d'un certificat médical.

Savoirs

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur professionnel en mécanique automobile ou du CESS en mécanique, en électricité automobile, hydraulique, régulation pneumatique ou disposer d'une expérience professionnelle probante dans le domaine (plusieurs années) est obligatoire.
- Disposer du permis de conduire B (boite manuelle).
- Posséder le permis de conduire C est souhaitable ou s'engager à l'obtenir endéans les deux ans après l'engagement et s'engager à obtenir le permis D l'année suivante (les formations et le coût des permis étant à charge de l'Administration).
- Disposer de bonnes connaissances en mécanique automobile, poids lourds et véhicules industriels toutes marques confondues est un atout.
- Disposer de bonnes connaissances en hydraulique et pneumatique poids lourds, ainsi que l'hydraulique des véhicules de génie civil est un atout.
- Être disponible le soir et le week-end pour des gardes de déneigement ou de dépannage 24/24h.
- Pouvoir se rendre au Parc automobile dans un délai de 30 minutes maximum lors des gardes « dépannage ».
- Savoir utiliser les outils de diagnostic électronique.
- Connaitre et respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.
- Avoir des notions sur les véhicules hybrides ou électriques est un atout.

Savoir-être

- Adhérer aux valeurs de l'Administration communale que sont la bienveillance, l'utilité et l'efficacité.
- Ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.
- Être capable de prendre des initiatives et d'être autonome.
- Pouvoir travailler aussi bien seule ou seul qu'en équipe.
- Avoir un esprit logique et faire preuve de polyvalence et de disponibilité.
- Se tenir au courant de l'évolution des technologies dans le domaine de la mécanique, de l'électronique, de la pneumatique et de l'hydraulique.
- Faire preuve de rigueur et avoir le souci de la qualité.

- Avoir le sens des responsabilités.
- Assurer une bonne communication avec les collègues.

Monographie de fonctions

- Effectuer les entretiens et réparations de tout type sur les véhicules de l'Administration communale.
- Diagnostiquer les pannes.
- Faire la mise au point des moteurs, des organes et des équipements.
- Assurer des gardes.
- Préparer et présenter les véhicules au contrôle technique.
- Effectuer toutes les opérations d'entretien et de réparations éventuelles en atelier mais parfois en dépannage direct sur la route.
- Participer à la traçabilité des interventions.
- Participer à la gestion du stock de pièces détachées et signaler les besoins en approvisionnement.
- Entretenir l'outillage et l'atelier.

Nous offrons

Contrat

Type de contrat : un contrat à durée indéterminée à temps plein
Régime du travail : 38 heures/semaine
Lieu du travail : Jambes
Horaire variable du lundi au vendredi :

Horaire habituel: Arrivée entre 07h45 et 08h00 - Pause entre de 12h00 à 12h30 - Départ entre 16h00 et 16h15

Horaire d'été: Arrivée entre 06h45 et 07h00 - Pause de 12h00 à 12h30 - Départ entre 15h00 et 15h15

Gardes/travail de WE possibles en fonction des besoins du service

Vacances annuelles

Nombre de congés annuels à temps plein :

- Congés annuels : 26 jours
- Vacances annuelles extra-légales : 3,5 jours (en moyenne)

Salaire (à titre d'information)

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent E2 (sans diplôme) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 29.513,84€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 32.787,33€

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent D1 (CESI, apprentissage, titre de compétences) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 30.909,04€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 36.409,54€

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent D4 (CESS, diplôme de chef d'entreprise) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 32.518,88€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 40.702,29€

L'Administration communale valorise l'entièreté de l'ancienneté du secteur public. Elle peut également valoriser certaines années d'ancienneté (10 ans maximum) accomplies dans le secteur privé ou comme chômeur mis au

travail ou comme stagiaire ONEM ou à titre d'indépendant à condition que la fonction précédemment exercée soit en lien direct avec la fonction proposée dans notre offre d'emploi.

Une analyse sera effectuée sur base des attestations d'occupation de vos précédents employeurs et de votre profil.

Avantages

- Une assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel
- Un pécule de vacances fixé à 92% du salaire brut
- Un titre-repas par prestation de 7,15€ (valeur faciale)
- Remboursement des transports en commun pour les déplacements du domicile au lieu de travail à hauteur de : (85% pour le bus et téléphérique et 88% pour le train)
- Prise en charge de l'abonnement combiné SNCB, avec le parking de la gare de départ et prise en charge de l'abonnement pour le P+R de Bouge à hauteur de 88% . Des tarifs préférentiels seront accordés pour les autres P+R ainsi que pour le parking de Namur Expo (attention, aucun autre parking n'est mis à disposition)
- Un remboursement de 0,37€/km parcouru en vélo

Intéressé(e) ?

Pour postuler, veuillez vous créer un compte candidat en cliquant sur le lien suivant :
https://namur.gestmax.be/apply/1666/5

Les documents listés ci-dessous devront impérativement être joints à votre candidature pour ce poste :

- un C.V. et une lettre de motivation;
- une copie de votre diplôme ou l'équivalence de la Communauté française pour le(s) diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger;
- une copie du permis de conduire B (recto-verso) ;
- une copie de la carte d'identité (recto-verso).

Date limite de réception des candidatures

20/09/2026

Procédure de sélection

Procédure de sélection

Si vous souhaitez postuler à l'offre d'emploi, il est impératif de vous créer un compte candidat et de remettre tous les documents demandés. Les candidatures en format papier ne sont pas recevables ainsi que toutes les candidatures tardives. Pour être agente ou agent communal, il est indispensable de ne pas s'être rendu ou rendue coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.

Dès la fin de réception des candidatures, une validation sera effectuée et un courriel vous sera adressé afin de vous informer de la suite réservée à votre dossier. **Veillez à bien vérifier vos courriels indésirables.**

La sélection s'opérera sur base d'une épreuve pratique et d'une épreuve orale, comptant chacune pour 50% de la cote globale. Chaque épreuve est éliminatoire. Il convient d'obtenir un minimum de 50% à chaque épreuve et un total de 60%.

La personne qui aura obtenu le plus de points à la fin de la procédure sera proposée au Collège communal pour être désignée. Quant aux autres lauréates et/ou lauréats, ils seront versés dans une réserve pour une durée de 3 ans pour le même emploi ou tout poste similaire.

Gestion de la diversité

L'Administration communale de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Elle veille à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences des personnes en situation de handicap. Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, vous devez informer la personne qui réceptionne les candidatures quand vous postulez. Si votre candidature est retenue, vous devrez fournir une attestation d'un ou d'une spécialiste et expliquer les adaptations raisonnables dont vous voudriez bénéficier (minimum dix jours avant les épreuves). Une analyse sera ensuite réalisée par notre service afin de proposer un aménagement raisonnable (temps supplémentaire, matériel adapté, etc.).